



Paris, le 12 décembre 2005

COMMUNIQUE

LES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES EOLIEN TERRESTRE MONTRENT QUE L'AVIS DE LA COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE SUR LES « RENTES INDUES » DU TARIF EOLIEN SONT INFONDEES

En acceptant des projets à un prix moyen supérieur au tarif médian de l'obligation d'achat, le Ministère a envoyé un signal fort montrant que seule une augmentation des tarifs permettra d'atteindre les objectifs de production éolienne à l'horizon 2010.

Le ministre de l'industrie a retenu sept projets sur quatorze dossiers de candidature, représentant une puissance installée de 278,35 MW, à un prix moyen de 75 euros par MWh. Les projets retenus sont répartis sur toute la France. Ce résultat peut donc être considéré comme représentatif en moyenne du parc éolien français.

L'appel d'offres pour 500 MW avait été lancé le 23 avril 2004. Les offres ont été remises le 30 janvier dernier et les professionnels attendaient les résultats avec impatience. Même si la moitié des dossiers a été écartée, ils se félicitent que les résultats à cet appel d'offres aient été plus positifs que ceux de l'appel d'offres offshore qui n'avait retenu que 100 MW pour 500 demandés.

Entre 2010 et 2012, l'éolien représentera plus des trois quarts de l'augmentation de la production d'électricité qui permettra d'atteindre l'objectif de 21% de la consommation électrique nationale à partir d'énergies renouvelables. Plus de 80% de cette production devra être réalisée à partir d'éoliennes installées sur terre.

Avec un prix moyen de 75 euros, ce résultat démontre que le tarif actuel d'obligation d'achat - 69 euros par MWh sur le site moyen français - n'est pas adapté si l'on veut atteindre cet objectif. En particulier, ses modalités de dégressivité - baisse de 3,3% tous les ans, baisse de 10% lorsque 1 500 MW auront été installés - doivent être revues. Il bat aussi en brèche les avis successifs de la CRE quant aux « rentes indues » que serait sensé générer le tarif d'obligation d'achat sur de bons sites.

Par ailleurs, ce prix moyen est comparable avec le coût de production, d'utilisation des réseaux de transport, d'émissions de gaz à effet de serre et de capacités de production de pointe, que permet d'éviter l'utilisation d'énergie éolienne par rapport aux énergies fossiles. En outre, dans un contexte où le prix de l'électricité risque d'augmenter durablement à cause de l'accroissement inéluctable du prix des énergies fossiles, le tarif d'obligation d'achat de l'éolien introduit sur le marché un facteur de stabilité des prix qui doit être apprécié à sa juste valeur.

Le dernier enseignement que l'on peut tirer de ce résultat concerne les cinq projets recevables qui n'ont pas été retenus. Même si les professionnels regrettent cet état de fait, ces résultats démontrent qu'il n'y a pas de pertinence économique dans les conditions tarifaires actuelles pour des projets moyennement ventés directement raccordés au réseau de transport, dont le coût du raccordement est intégralement supporté par les producteurs éoliens. Or, pour atteindre l'objectif 2010, il sera nécessaire de renforcer les capacités de transformation situées à l'interface entre le réseau de transport et celui de distribution. Les professionnels de l'éolien souhaitent donc rapidement aborder ce sujet avec les pouvoirs publics afin de voir comment la charge financière en résultant peut être partagée.

Le Syndicat des Energies Renouvelables est une organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien (au travers de l'association FEE), géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque. **France Energie Eolienne** est une association qui rassemble les professionnels français de l'éolien. Elle constitue la branche éolienne du Syndicat des Energies Renouvelables.

Contact presse : Françoise JOUET, 01 48 78 05 60 ou 06 07 38 52 79

Syndicat des énergies renouvelables – France Energie éolienne
37, rue La Fayette
75009 Paris